



DÉCISION DU MAIRE N° 2023/52

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service Technique

Objet : Contrat de prestation de services pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-033 du 04 août 2017 portant approbation du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie des Yvelines ;

Considérant la nécessité d'effectuer l'entretien des bouches et poteaux incendie conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie des Yvelines ;

Considérant la consultation lancée auprès de 3 prestataires ;

Considérant que l'offre de Suez Eau France SAS, sise 42, rue du Président Wilson – BP 56, 78230 Le Pecq, s'avère économiquement la plus avantageuse au vu des critères définis dans la consultation ;

DÉCIDE

Article 1 : De conclure et de signer le contrat pour l'entretien des bouches et poteaux incendie de la commune pour une durée maximale de 4 ans avec Suez Eau France SAS, sise 42, rue du Président Wilson – BP 56, 78230 Le Pecq ;

Article 2 : Le coût forfaitaire des prestations est réparti de cette manière :

- Le contrôle fonctionnel des PEI (Points d'Eau Incendie) à 60 € H.T/unité
- Le contrôle fonctionnel et le contrôle de débit et de pression des PEI à 85€ H.T/unité

A ce jour, notre parc d'hydrant est composé de 98 PEI, dont 49 PEI numérotés pairs et 49 PEI numérotés impairs. En conséquence, le coût pour une année paire s'élève à 7 105,00 € H.T. et le coût pour une année impaire s'élève à 7 105,00 € H.T. ;

Article 3 : les dépenses afférentes sont inscrites au budget communal en fonctionnement.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 26 octobre 2023

Mis en ligne le 26/10/2023

Document rendu exécutoire le 26/10/2023

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Le Maire
1^{er} Vice-président de la communauté de
communes Gally Mauldre
Gilles STUDNIA

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20231026-20231026-20231026

Date de réception préfecture : 26/10/2023

